Rapport de la Commission Technique

Préavis Municipal N° 06/2016

Réalisation du système d'information (SIT) sur le territoire de Romanel-sur-Lausanne

La commission technique, ci-après nommée CT, mandatée par le bureau du conseil pour étudier le préavis était composé de Lia Wyss, Gaétan Moeckli, Gabriel Racciatti, Serge Romanens et Lothar Helm, président. Dans une réunion du 25 octobre, Gabriel Racciatti, Serge Romanens et Lothar Helm étaient informés par le municipal Denis Favre, responsable du préavis; Lia Wyss et Gaétan Meckel étaient excusés. Après la réunion, les membres présents de la CT ont discuté à huis clos du projet et élaboré les bases de ce rapport.

L'historique et le but du SIT communal sont clairement présentés dans le préambule du préavis. Le municipal Denis Favre nous a présenté les possibilités et l'utilité d'un SIT communal à l'exemple de la commune de Lonay qui dispose déjà d'un SIT. Bien que seulement les données publiques étaient disponibles, la présentation nous a clairement montré l'utilité du SIT. Pour cela nous avons demandé au municipal de faire une petite démonstration à la séance du conseil ce qu'il a accepté volontiers.

L'organisation et les priorités du SIT sont définies par le schéma directeur. Quatre niveaux de priorité étaient établis dont les deux premiers seront réalisés dans le cadre de ce préavis. Les thèmes de la priorité 1 concernent essentiellement des projets établis par le canton comme par exemple la mensuration officielle, les adresses géoréférence et orthophoto. Les thèmes de la priorité 2 sont entre autre le patrimoine communal, l'affectation du sol (PGA etc), la classification des routes, la carte des dangers naturels et l'assainissement (PGEE). La saisie des données concernant les projets de priorité 2 constitue environ la moitié des dépenses prévues dans le préavis. L'autre moitié comprend le hardware et le software d'informatique ainsi que les frais d'expertise et le transfert des données existantes. La liste des projets inclus dans la priorité 2 va encore être complétée jusqu'au début de la saisie.

Une partie des informations du SIT sera accessible à tout public. La plus grand partie des données sera seulement accessible aux professionnels mandatés par la commune et à l'administration communale. Un impact positif sur la gestion des projets communaux ainsi qu'aux frais est prévisible.

Une collaboration avec des communes voisines dans l'établissement du SIT aurait pu être imaginée. L'exemple d'autres communes a par contre montré que les demandes des saisies sont très spécifiques aux communes et les économies marginales. Les frais annuels après l'installation et la saisie initiale sont de 4000 Frs. L'administration communale doit veiller que les données répertoriées restent à jour.

La commission technique est convaincue que le SIT sera un outil performant apportant une aide importante à la gestion de la commune. La Commission technique, à la majorité de ses membres vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 06/2016 adopté en séance du 3 octobre 2016 ;
- ouï le rapport de la Commission technique;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- d'accepter le préavis tel que présenté;
- d'accorder un crédit de Fr. 274'000.-- TTC pour la réalisation du système d'information (SIT) sur le territoire de Romanel-sur-Lausanne
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le Cpte 420.3316 « Amortissements d'autres dépenses » sur une durée maximale de 10 ans.

Pour la Commission technique :	
 Moeckli Gaétan	Racciatti Gabriel
Romanens Serge	 Wyss Lia
Lothar Helm, Président et rapporteur	
Romanel, le 02 novembre 2016	